



Rapport d'activités

Pôle Cohésion Sociale

Dispositif d'Intervention Sociale en Commissariat et en Gendarmerie

Année 2024

Siège social

146 D rue de Lorient
CS 64418
35044 RENNES CEDEX
Tél. 02 99 59 60 01
Fax 02 99 59 24 28
siege@asfad.fr

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| 1. L'Asfad | 3 |
| 1.1 Présentation générale de l'Asfad | 3 |
| 1.2 La raison d'être de l'Asfad | 3 |
| 2. LE POLE COHESION SOCIALE ET LE DISPOSITIF DES ISCG | 4 |
| 2.1 Présentation générale du Pôle Cohésion Sociale | 4 |
| 2.2 Les missions de l'intervention sociale en Commissariat et Gendarmerie | 7 |
| 2.3 Les chiffres clés..... | 8 |
| 3. LES DONNÉES DE L'ACTIVITÉ | 9 |
| 4. LES TEMPS INSTITUTIONNELS ET PARTENARIAUX | 14 |
| 5. POUR 2025..... | 15 |

1. L'ASFAD

1.1. Présentation générale de l'Asfad

L'Asfad est une association rennaise à but non-lucratif, laïque, militante, qui prend racine en 1969 pour soutenir les femmes en difficulté, seules ou avec enfant, notamment dans le cadre des violences conjugales.

Dans son projet, l'Asfad s'appuie sur ses valeurs pour défendre l'égalité des femmes et des hommes, le développement social local et durable, l'inclusion et plus largement reconnaître chaque personne, enfants et adulte, dans sa dimension citoyenne.

Forte de son histoire, de ses expériences et de ses engagements, l'Asfad développe de nombreuses activités dans les domaines de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, de l'hébergement, de l'accueil des enfants, de l'insertion socio-professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi et, dans un cadre protégé, l'accueil des enfants et de leurs parents.

Quelques éléments chiffrés au 31.12.2024 :

- 181 salarié.es en CDI au 31/12 représentant 169 ETP
- 48 salarié.es en CDDI chantier d'insertion au 31/12
- Budget 2024 : 13, 2 M€
- 17 administrateur.rices bénévoles au Conseil d'Administration
- 26 bénévoles d'intervention en 2024

1.2 La raison d'être de l'Asfad

Le projet associatif 2022-2027 de l'association pose les valeurs, la vision, l'identité de l'association et ses missions.

Pour consulter le projet associatif : <https://www.asfad.fr/lasfad/projet-associatif/>



Les valeurs de l'Asfad :

Être partie prenante d'une société équitable et solidaire dans laquelle chaque être humain sans discriminations à sa place et les moyens de son émancipation individuelle et collective.

La vision de l'Asfad :

Être acteur d'un réseau partenarial, dans une dynamique de créativité permanente pour promouvoir les valeurs d'égalité, d'hospitalité et de bienveillance.

L'identité : Nous sommes une association à but non-lucratif, laïque, militante, qui entend par la multiplicité de ses expertises, promouvoir les valeurs de féminisme, d'égalité Femmes-Hommes, d'Économie Sociale et solidaire, de développement social, local et durable.

Les missions :

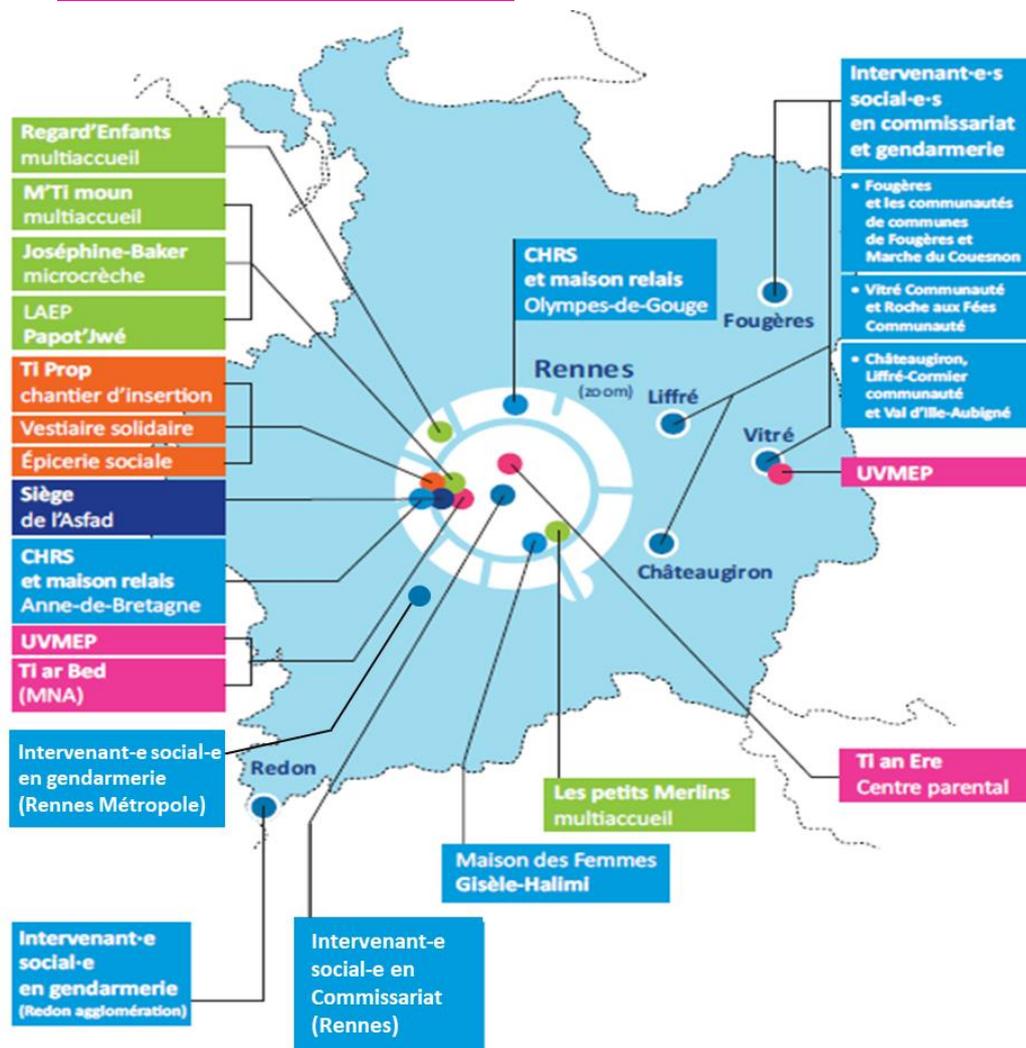
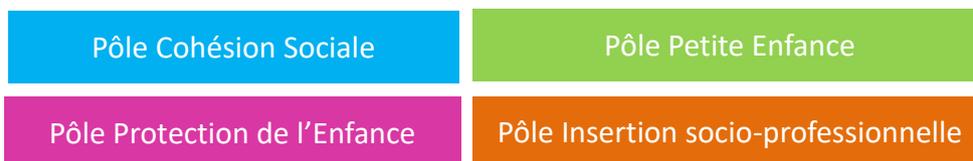
Accueillir et accompagner le temps nécessaire des personnes en situation de vulnérabilité, en s'appuyant sur leurs capacités et expériences pour mener à bien leurs projets de vie.

2. LE POLE COHÉSION SOCIALE ET LE DISPOSITIF DES ISCG

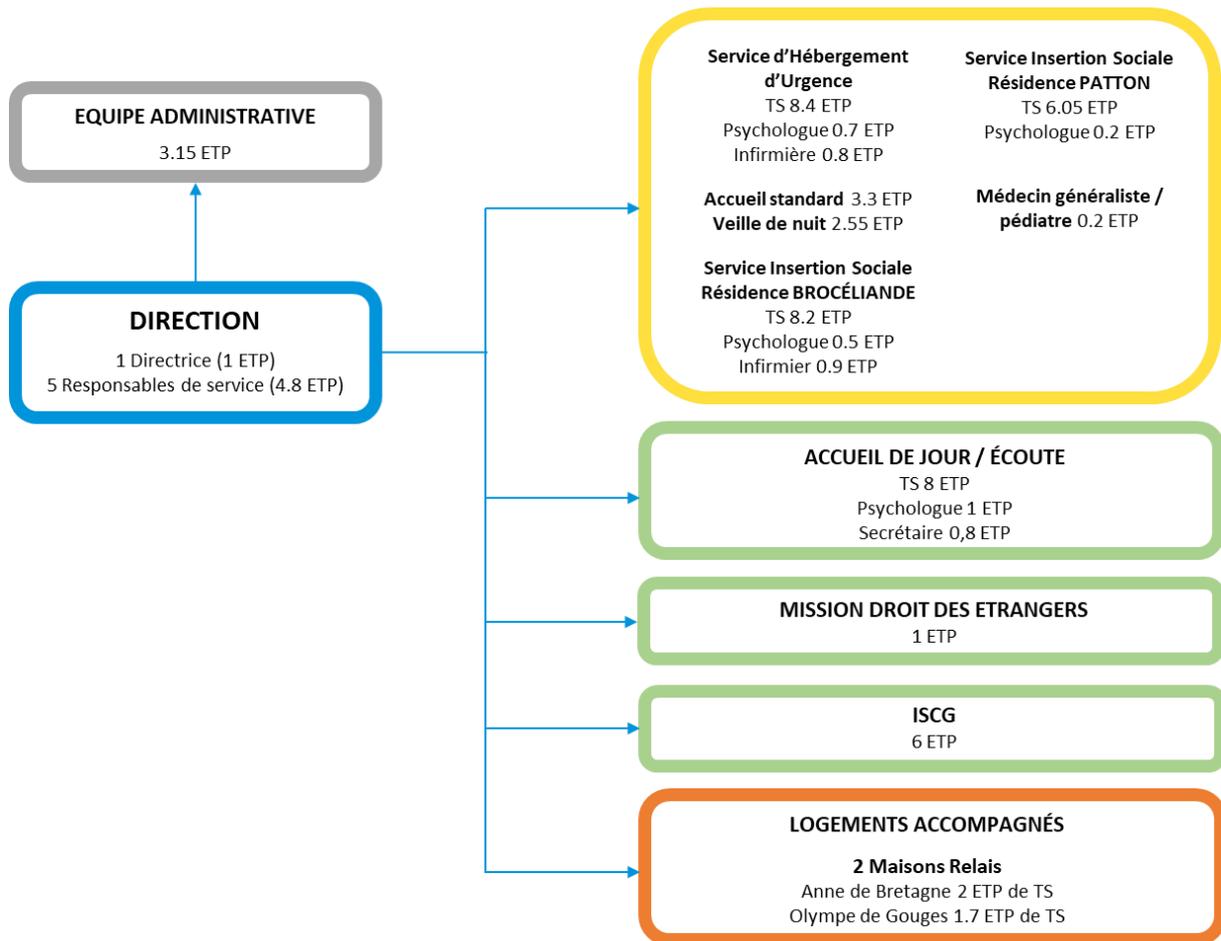
2.1 Présentation générale du Pôle Cohésion Sociale

Le Pôle Cohésion Sociale regroupe les activités d'hébergement et de logement à travers le Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), 11 logements en allocation logement temporaire dédiés aux femmes victimes de violence et les 2 maisons relais Olympe de Gouges et Anne de Bretagne. Sont rattachées à ce pôle, des activités hors hébergement : les Intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie, le service d'écoute spécialisée et un accueil de jour pour les femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales, au sein de la Maison des Femmes Gisèle Halimi, la mission Droits des étrangers/droit international de la famille.

Activités du Pôle :



ORGANIGRAMME DU PÔLE COHÉSION SOCIALE 2024



Bien que chaque service ou établissement de ce pôle accueille et accompagne un public qui lui est spécifique, en raison de leurs missions propres, nous pouvons dire que la problématique des violences conjugales et intrafamiliales traverse tous les services. Ainsi, l'activité du CHRS est en lien ou peut être complémentaire des autres activités du pôle.

Les actualités importantes de l'année 2024 :

➤ Des mouvements au sein du service :

- Départ de la responsable de service en janvier 2024 et arrivée de la nouvelle responsable de service en avril 2024 ;
- Départ de l'ISG de Chateaugiron – Liffré/Cormier – Val d'Ille Aubigné pour prendre le poste laissé vacant en février 2024 de l'Hôtel de Police de Rennes en juin 2024 ;
- Arrivée d'un nouvel ISG diplômé assistant de service social en mai 2024 pour le poste de Chateaugiron – Liffré/Cormier – Val d'Ille Aubigné ;
- Départ de l'ISG de Rennes Métropole en mai 2024, arrivée d'une nouvelle ISG diplômée assistante de service social en juin 2024.

Depuis juin 2024, l'équipe est au complet et stabilisée. Un travail sur le projet de service a pu débuter en septembre 2024.

Pour rappel, l'Asfad compte 6 postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie. L'ISC de l'Hôtel de Police de Rennes a connu une vacance de 4 mois (de février à juin). Cela s'explique par le fait que l'ISG de Chateaugiron ayant postulé au commissariat de Rennes n'a pu rejoindre son nouveau poste qu'à compter du moment où un nouvel ISG a été recruté pour Chateaugiron.

➤ Des postes atypiques :

Tous ces changements mobilisent les intervenants car pour chaque nouveau recrutement d'un.e ISCG, des temps d'immersion sont organisés auprès des collègues en poste. Cela nécessite de recréer une dynamique de travail avec les forces de l'ordre et les partenaires du territoire.

En comparaison aux années précédentes, nous n'avons pas rencontré de difficulté dans le recrutement des nouveaux membres de l'équipe en 2024. Toutefois, ces postes restent fragiles du fait de leur exposition (environnements à risques, situations très sensibles/graves rencontrées, etc), de la rémunération, de leur isolement (dans le sens où l'ISCG est le seul travailleur social au sein des brigades ou des commissariats) et pour certains de la dispersion géographique. Raisons pour lesquelles en découlent des périodes de vacances de poste importantes.

L'activité des ISCG est dense, ce qui démontre que ces postes sont de mieux en mieux repérés et donc de plus en plus sollicités. Cela amène les ISCG à devoir prioriser certaines situations, étant quelque fois, en fonction des périodes, en surcharge d'activité.

➤ Financement des postes :

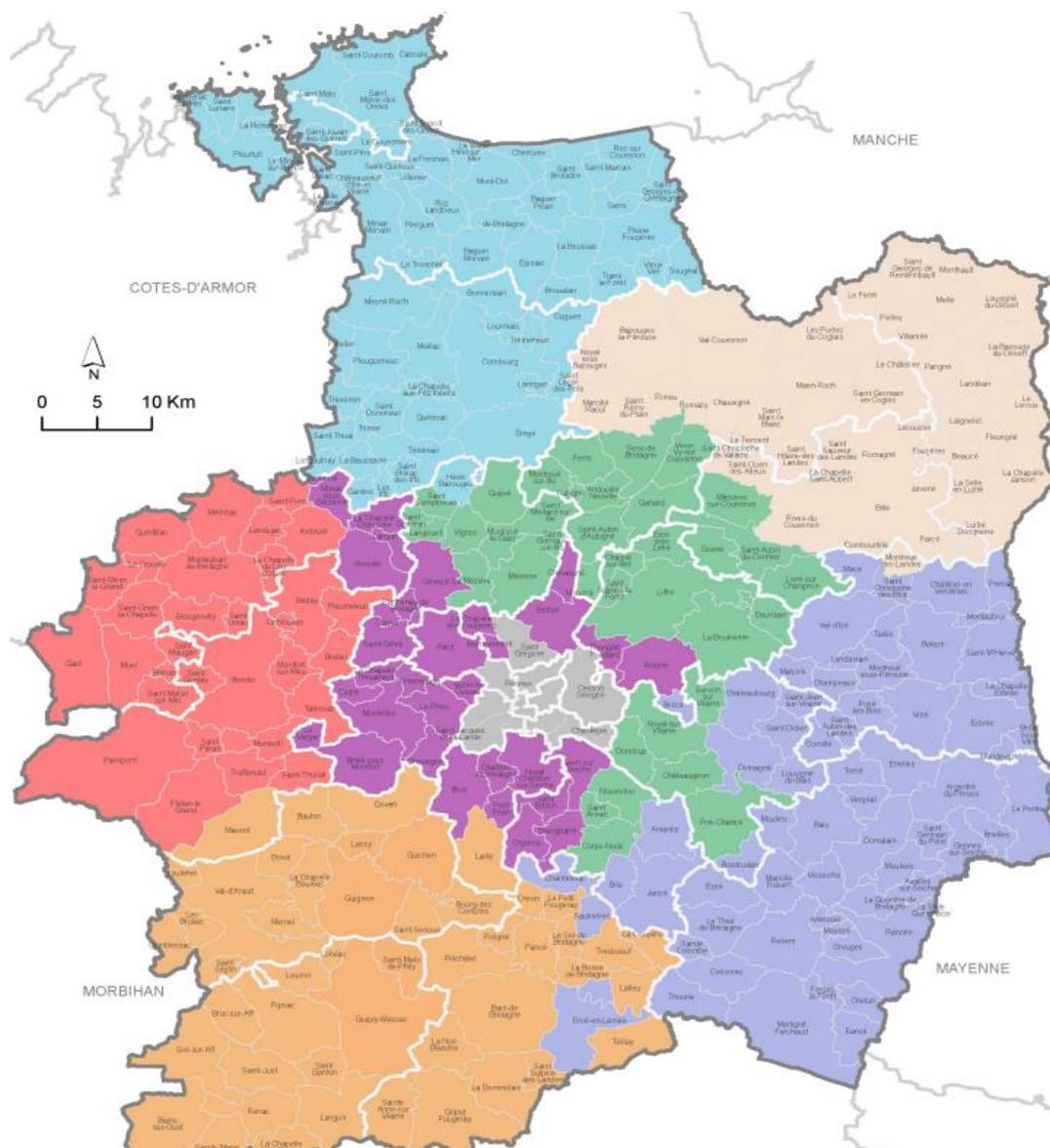
En Ille et Vilaine, les postes d'ISCG font l'objet de convention entre l'Etat, le Conseil Départemental, les EPCI, la Direction Départementale de la Sécurité Publique d'Ille et Vilaine, le Groupement de Gendarmerie d'Ille et Vilaine et l'Asfad.

L'Etat, le département et l'EPCI du territoire où est implanté le poste contribuent à hauteur d'un tiers du financement de chacun des postes. La charge principale du poste est la masse salariale (84%).



Carte des territoires couverts par les ISCG : à chaque couleur correspond un poste

(en bleu, ISCG porté par l' AIS 35 et en rouge, ISG porté par SOS Victimes)

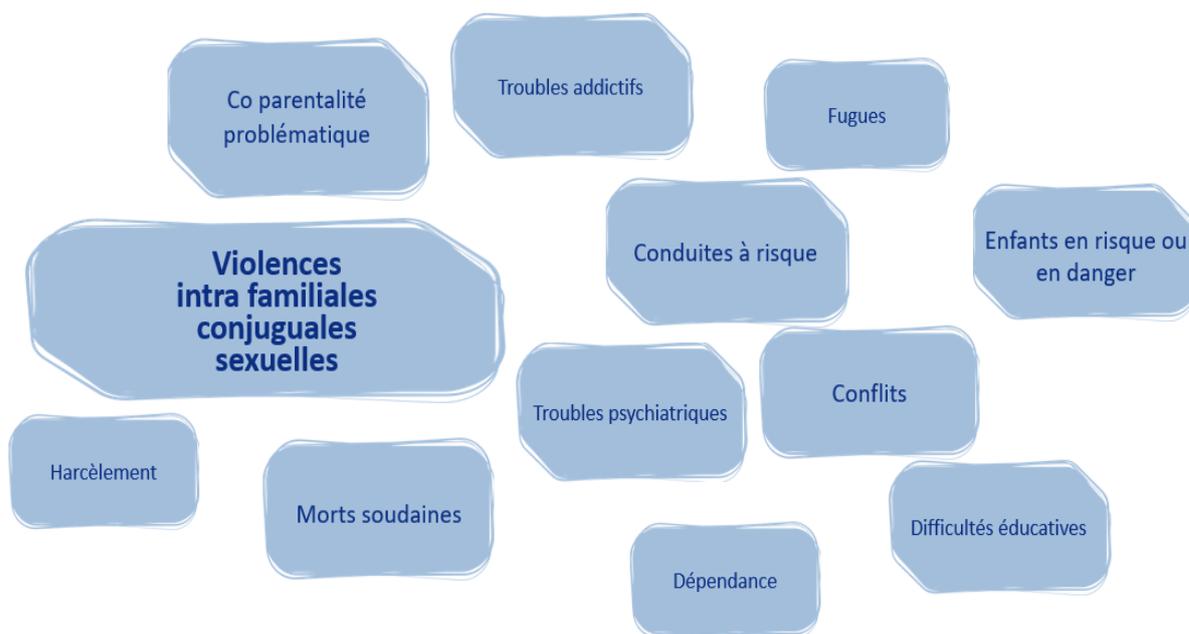


2.2 Les missions de l'Intervention Sociale en Commissariat et Gendarmerie

➤ Accueil des publics en détresse dont le traitement ne relève pas (que) des forces de l'ordre :

- Assurer un accueil et une écoute des personnes en situation de détresse ;
- Evaluer la situation globale de la personne ;
- Évaluer les besoins de la personne avec elle ;
- Orienter vers les services sociaux de secteur, spécialisés et/ou les services de droit commun ;
- Développer le pouvoir d'agir des personnes accueillies.

- **Intervention en complémentarité ou non avec les forces de l'ordre sur toute problématique de vulnérabilité :**



- **Une intervention disponible pour toute personne du territoire, qu'elle soit ou non inscrite dans une démarche judiciaire :**

- Sur saisine des forces de l'ordre ;
- Par les partenaires ayant repéré une situation de vulnérabilité ou de violences intrafamiliales, qui pourrait nécessiter un dépôt de plainte ;
- Par la personne concernée elle-même, dans une démarche de conseil, notamment si la personne ne désire pas déposer plainte. Il s'agit alors de lui permettre de décider et choisir les moyens de mise en œuvre de sa protection.

2.3 Les chiffres clés

| | |
|---|--|
| Nombre d'ETP dans le service | 6 ETP ISCG 0,60 RDS |
| Nombre de saisines | 1 948 |
| Nombre d'entretiens | 2 472 |
| Typologie du public | Femmes (1 559) : 80 % Hommes (389) : 20 % |
| Situations non connues des services sociaux | 58 % |
| Problématique principale | Violence conjugale et intrafamiliale 55 % |

Ces chiffres représentent le cumul des interventions des ISCG ou la moyenne.

3. LES DONNÉES DE L'ACTIVITÉ

La présentation de l'activité par ISCG permet de faire quelques comparatifs. Toutefois, le poste d'ISC de l'Hôtel de Police de Rennes ayant été vacant 4 mois, il serait erroné d'en tirer des conclusions.

Sur l'ensemble des ISCG, nous avons comptabilisé **1 948 saisines**.

➤ **Moyenne de retour sur mise à disposition : 71,5 %**

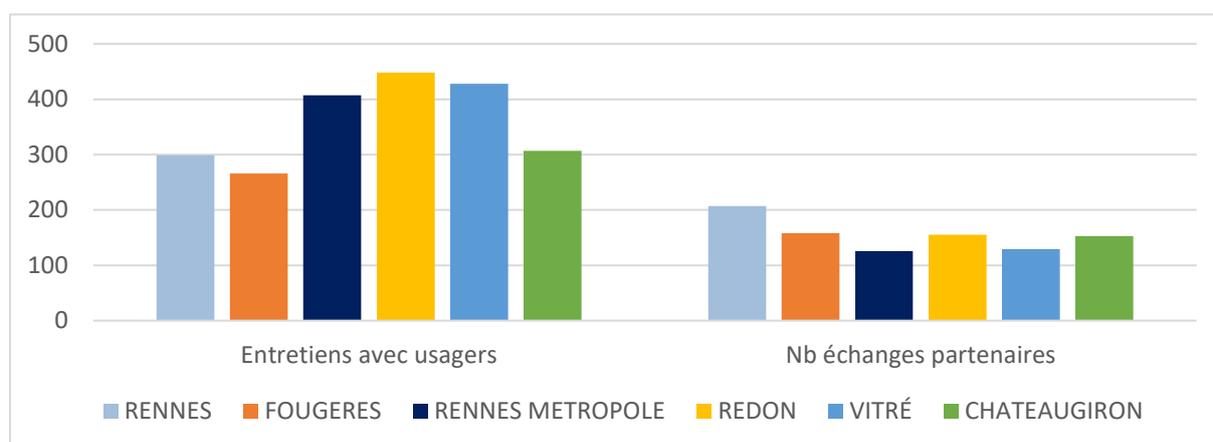
Suite à une saisine par les forces de l'ordre ou un partenaire, l'ISCG se met à disposition de la personne, par un appel téléphonique. Le retour sur mise à disposition signifie que la personne a donné suite à l'appel de l'ISCG. Ce n'est pas toujours le cas.

| | ISC RENNES | ISCG FOUGÈRES | ISG Cie RENNES | ISC REDON | ISG VITRÉ | ISG CHATEAUGIRON | TOTAL |
|-------------------------------------|---------------|------------------|-------------------|--------------|--------------|---------------------|---------------------|
| Total de saisines | 300 | 313 | 375 | 324 | 384 | 252 | 1 948 |
| Retour de mise à disposition | 217 | 173 | 287 | 304 | 253 | 163 | 1 397 |
| % | 72 % | 55 % | 77 % | 94 % | 66 % | 65 % | Ratio 71,5 % |

➤ **Nombre global d'entretiens avec les usagers : 2 155**

Une saisine peut générer plusieurs entretiens avec la personne concernée, son entourage, et/ou un partenaire.

| | ISC RENNES | ISCG FOUGÈRES | ISG Cie RENNES | ISC REDON | ISG VITRÉ | ISG CHATEAUGIRON | TOTAL |
|--------------------------------|---------------|------------------|-------------------|--------------|--------------|---------------------|--------------|
| Nb entretiens usager | 299 | 266 | 407 | 448 | 428 | 307 | 2 155 |
| Nb échanges partenaires | 207 | 158 | 126 | 155 | 129 | 153 | 928 |



Le nombre d'entretiens sur les territoires de Rennes Métropole, Redon et Vitré est supérieur à celui des autres territoires, probablement en raison d'une meilleure identification des ISCG sur ces postes qu'ils occupent depuis plus longtemps, en comparaison à ceux des autres territoires pourvus courant 2024 ou laissé vacant 4 mois pour l'Hôtel de Police de Rennes.

Les ISCG ayant pour rôle d'évaluer la situation afin de réorienter vers les partenaires pouvant répondre aux problématiques repérées, il est nécessaire qu'ils aient une bonne connaissance des ressources du territoire.

➤ **Travail en réseau et partenaires contactés :**

Les ISCG entretiennent des relations privilégiées avec nos collègues en interne de la Maison des femmes, notamment pour les territoires de Rennes centre-ville et Rennes Métropole. Des orientations et des échanges de mails, d'appels, sont régulièrement effectués.

Voici la liste non exhaustive des partenaires avec lesquels les ISCG travaillent :

- Secteur social : les CDAS, les CCAS, les missions locales, les services sociaux en faveur des élèves ainsi que les services sociaux du CROUS
- Secteur hébergement : SIAO, PAO
- Secteur logement : les bailleurs sociaux
- Secteur médical : CHGR (notamment l'EMPP), les CMP, les unités de pédopsychiatrie, le CHU de Rennes, CSAPA, médecine de ville, le CrIFEM, le Safed
- Secteur associatif : Asfad, ALFADI, APE2A Fougères
- Secteur justice : Associations d'aide aux Victimes, CIDFF, barreau de Rennes
- Secteur protection de l'enfance : APASE enfants, PJJ, le SEMO
- Secteur majeurs vulnérables : APASE adultes, ATI
- Services publics : CAF, France Services
- Services territoriaux : mairies, EPCI

➤ **Ratio des situations non connues des services sociaux : 58 %**

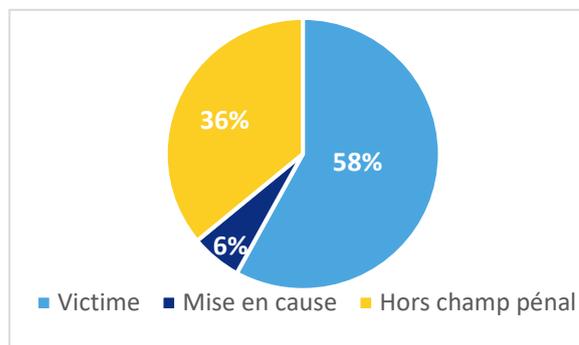
| | ISC RENNES | ISCG FOUGÈRES | ISG Cie RENNES | ISG REDON | ISG VITRÉ | ISG CHATEAUGIRON | TOTAL |
|--|---------------|------------------|-------------------|--------------|-------------|---------------------|-------------------|
| Situations inconnues des Services Sociaux | 166 | 111 | 235 | 193 | 277 | 143 | 1 125 |
| Total de saisines | 300 | 313 | 375 | 324 | 384 | 252 | 1 948 |
| % | 55 % | 35 % | 63 % | 60 % | 72 % | 57 % | Ratio 58 % |

Au regard de ce **taux important de situations non connues des services sociaux**, nous pouvons émettre plusieurs hypothèses : un maillage territorial plus ou moins dense, des problématiques

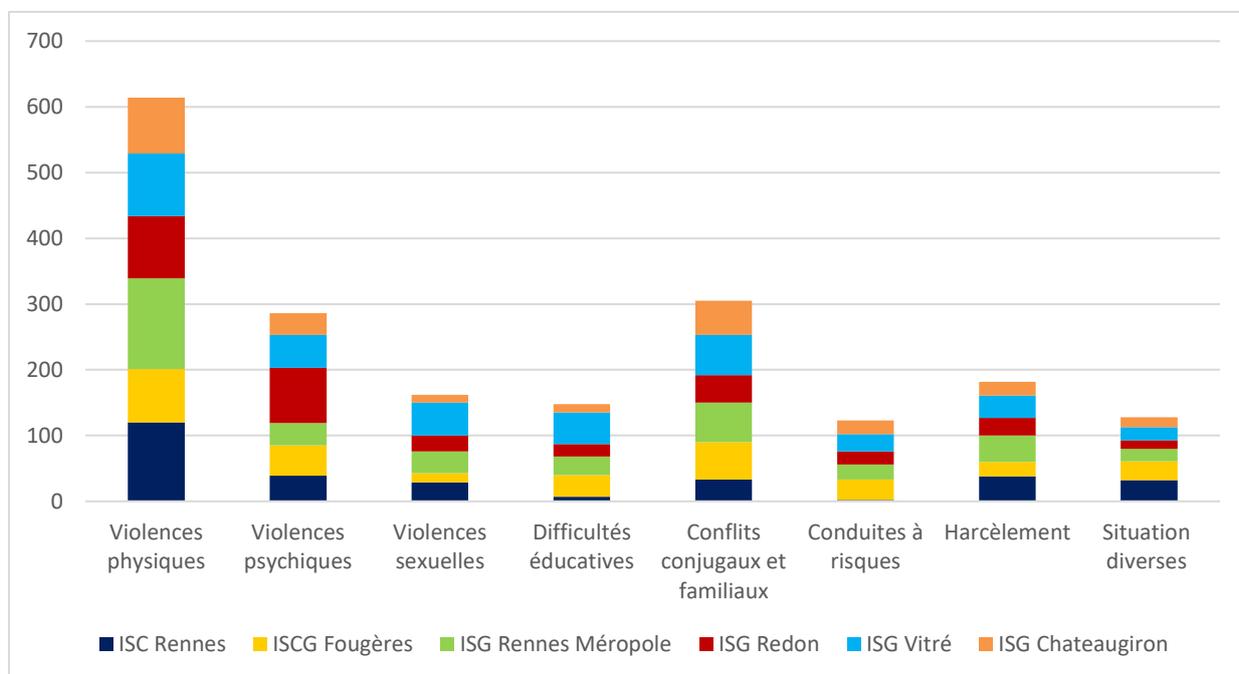
d'accessibilité, une méconnaissance de ces services ou un besoin d'accompagnement social qui émerge au travers de la saisine, la crainte de faire appel aux services sociaux.

➤ **Ratio femme-homme : 80 % de femmes, majoritairement victimes**

| | Victime | Mise en cause | Hors champ pénal | Total |
|---------------|-------------|---------------|------------------|--------------|
| Femmes | 992 | 43 | 524 | 1 559 |
| Hommes | 139 | 71 | 179 | 389 |
| % | 58 % | 6 % | 36 % | 100 % |



➤ **Contexte initial des saisines : 55 % liées à un contexte de violence**



Les violences physiques sont largement représentées car elles sont souvent l'élément déclencheur pour faire appel mais elles sont souvent précédées de violences verbales, psychologiques ou psychiques, exercées pendant des années.

➤ **Vignette clinique secteur police :**

Origine de l'intervention : saisine ISC pour situation de vulnérabilité/problématique de perte d'autonomie - Hors champ pénal.

Suite à un signalement émis par un riverain pour maltraitance animale sur le portail numérique « ma securité.interieur.gouv », un équipage de Police Secours est diligenté pour intervenir au domicile de M. X, résidant à Rennes et propriétaire dudit chien.

A leur arrivée au domicile, les policiers repèrent un animal dans un état d'hygiène et de santé problématique. Le logement où ils interviennent est également très dégradé, désordonné. Le propriétaire du chien, Monsieur X, est âgé de 89 ans. Il vit seul dans cet appartement, le sol est jonché d'excréments du chien qu'il ne peut plus sortir de façon régulière.

Monsieur explique alors aux policiers être très fatigué, ne plus être en capacité de s'occuper de son animal car il ne sort lui-même de son logement qu'une fois par semaine, le vendredi, jour où il emmène le chien avec lui pour faire ses courses. Monsieur ne relève pas sur le moment d'une prise en charge sanitaire mais sa problématique n'est pas du ressort judiciaire non plus.

Monsieur dit également ne pas avoir d'aide extérieure, ni famille, ni services d'aide à domicile et semble en demande. Il n'a pas de téléphone, ni portable ni de fixe.

Police secours, en marge de la réponse concernant le chien qui sera confié à la SPA, sollicite l'intervenante sociale du commissariat afin de pouvoir proposer une aide à Monsieur X.

L'ISC prend attache avec le CDAS du secteur afin de vérifier si ce dernier est accompagné par leur service et si, dans le cas contraire, une aide peut être déployée. L'AS d'astreinte constate que Monsieur n'est pas connu de leur service. Il loge dans une résidence privée et il n'y a donc pas de service social dédié pour les locataires non plus.

Au vu des éléments transmis décrivant un besoin de soutien pour un monsieur en perte d'autonomie et très isolé, cette dernière fait un signalement en urgence relatif à sa vulnérabilité.

Une conseillère sociale en gérontologie ainsi qu'une assistante sociale sont mobilisées en binôme pour se rendre au domicile de monsieur, évaluer ses besoins et ouvrir des droits éventuels.

Monsieur sera hospitalisé quelques semaines plus tard et ne réintègrera plus son logement.

Dans cette situation, l'intervention de la Police pour un motif de protection animale a permis le repérage au domicile d'une situation sociale très préoccupante et une articulation des services sociaux compétents par l'intermédiaire de l'ISC.

➤ [Vignette clinique secteur gendarmerie :](#)

Origine de l'intervention : saisine Violence conjugale

Madame L, âgée de 37 ans est mère d'un adolescent âgé de 15 ans issu d'une précédente union. Elle est salariée dans une entreprise privée. Depuis 3 ans, Madame L entretient une relation conjugale avec Monsieur A, le couple vit conjointement dans un logement dont ils sont locataires dans le parc privé.

Madame L décrit une relation conjugale empreinte de conflit qu'elle finira par qualifier de « violences psychologiques » se traduisant par des dévalorisations, humiliations et menaces constantes. Quinze jours précédant la rencontre avec l'ISG, Madame découvre que son conjoint a une multitude de relations extra-conjugales. Lorsqu'elle avertit Monsieur A de cette découverte elle met fin à la relation, Monsieur se montre menaçant et l'assène d'appels et de messages, caractérisés en harcèlement. Prise de peur, Madame L quitte son logement avec son fils pour être hébergée chez une amie et dépose plainte. Elle n'envisage pas de regagner son logement par crainte que son ex-conjoint la harcèle de nouveau. Elle souhaite, par le biais d'un relogement, prendre un nouveau départ pour elle et son fils.

Lors de cet entretien, Madame L transmet beaucoup d'émotions et se montre très affectée par les agissements violents de son ex-conjoint. A l'exception du gendarme qui a pris son dépôt de plainte, l'ISG est le seul interlocuteur avec qui Madame L partage son vécu. Elle se rend coupable de la situation tant pour son fils qui est victime également de la situation que pour son ex-conjoint à l'encontre duquel elle s'est sentie obligée de déposer plainte. L'entretien lui a permis de se déculpabiliser et de conscientiser les violences vécues se rendant compte qu'elle a omis de transmettre des informations importantes dans le cadre de la procédure.

Conséquemment, Madame L évoque de nombreuses insomnies et des cauchemars incessants.

Actions proposées :

- Possibilité de faire un complément de plainte avec les informations manquantes ;
- Se désolidariser du bail rapidement ;
- Consultation chez son médecin généraliste pour le sommeil ;
- Orientation Action logement pour un appui social et financier en lien avec son relogement ;
- Orientation vers l'association FILEMO pour du soutien psychologique.

Une collaboration forces de l'ordre – ISCG indispensable :

Au fil des années, la collaboration entre ISCG et forces de l'ordre se renforce parce que la confiance s'installe mais aussi parce que les forces de l'ordre constatent une réelle plus-value et complémentarité à travailler avec les ISCG.

Ainsi, lors des COPIL, instances importantes pour la pérennité des postes d'ISCG et la reconnaissance de leur travail, les gendarmes et policiers sont favorablement présents pour ré-affirmer auprès des financeurs la nécessité de reconduire les financements. En effet, ils mettent en avant le fait que les ISCG trouvent des solutions pour le versant social et qu'ils sont le lien indispensable avec des organismes qui seraient plus réfractaires à échanger des informations avec la police ou la gendarmerie. Leur intervention vient compléter la réponse pénale et permet de trouver des solutions pérennes pour éviter les récidives.

4. LES TEMPS INSTITUTIONNELS ET PARTENARIAUX

➤ Temps partenariaux :

- Participation des ISCG aux réunions des réseaux VIF
- Petit déjeuner tous les 2 mois à la M2PF
- Participation à l'instance régionale avec l'ANISCG
- Participation à certains événements autour de la journée du 25 novembre
- Participation à des CLSPD (Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) des territoires concernés
- Participation aux réunions de lancement de l'ASIP (durant l'année 2024)
- Participation au COPIL en voiture Nina et Simone (CIDFF)
- Rencontre avec Action Logement (novembre 2024)
- Rencontre avec l'association Aurore (juillet 2024)
- Rencontres régulières avec les représentants des collectivités territoriales (notamment les communautés de commune)
- Rencontres régulières avec les forces de l'ordre

➤ Temps institutionnels :

- Assemblée Générale de l'Asfad
- Journée Réunion plénière associative
- Conseils de pôle cohésion sociale
- Journée de Pôle Cohésion sociale (septembre 2024)
- Réunions d'équipe ISCG mensuelles
- Réunions d'élaboration du projet de service
- Analyse de la pratique mensuelle spécifique aux ISCG
- COPIL et bilans internes une fois par an, pour chaque poste ISCG
- Participation aux inspections annoncées des brigades

Tous ces temps favorisent les liens entre les ISCG et l'ensemble des services de l'Asfad, à échanger sur des pratiques professionnelles. Ils contribuent à renforcer le sentiment d'appartenance à leur association.

➤ Formations :

- Colloque Vents d'Ouest sur l'attachement (décembre 2024)
- Formation sur les violences conjugales (avec la FNSF – décembre 2024)
- Formation sur les violences sexistes et sexuelles (organisé par Rennes Métropole avec la juriste Laure Ignace)
- Participation à la journée « Une approche spatiale des violences de genre » le 25 novembre, organisée par Rennes Métropole
- Les ISCG ont assisté à deux audiences au Tribunal de Rennes

- Formation sur « l'enfant et l'adolescent confrontés au deuil », délivrée par l'association Le geste et le regard (novembre 2024)
- Participation aux sensibilisations proposées par Ado Sexo
- Formation sur le droit de la famille (dispensée par la bâtonnière du barreau de Rennes et le CIDFF), (octobre 2024)

5. POUR 2025

- Finaliser l'écriture le projet de service
- Poursuivre la communication sur les postes : auprès des élu.es, des partenaires
- Poursuivre le renforcement du travail partenarial